



Sortie de territoire des enfants

Par **chran**, le **01/11/2012 à 10:33**

Bonjour,

Marié depuis 11 , séparé de corps de septembre, je suis passé en non conciliation le 25 octobre.

Mon mari m'informe hier qu'il souhaite emmener nos deux filles en belgique dimanche pour quelques jours. Je suis mise devant le fait accompli

ma fille ne 3 ans n'a pas de pièce d'identité

celle de mon mari n'est plus en cours de validité

il n'a pas d'autorisation de sortie de territoire

Quels sont ses droits

quels sont mes recours face à cette situation

puis je m'opposer à ce départ

merci de votre réponse

Par **cocotte1003**, le **01/11/2012 à 16:21**

Bonjour, votre mari a l'autorité parentale et les frontieres n'existent plu, votre mari peut donc aller librement durant son droit de visite en Belgique, cordalement